À l'occasion de son 60ème anniversaire, l'Association Française de Criminologie, réunissant chercheurs, praticiens et associations partenaires du champ pénal, tiendra son congrès sur un thème central : **l'appel à un changement de paradigme dans le système pénal français en vue de fonder ses interventions à partir des données acquises de la science**, autrement appelées à l'international ***Evidence-Based Practices (EBP).***

L'approche EBP provient du champ médical, qui a su faire évoluer ses pratiques, à partir du XIXème siècle, en remplaçant les croyances intuitives par des pratiques fondées sur les résultats d'études scientifiques. En cela, elle a contribué à améliorer de façon considérable la longévité des patients pris en charge.

Pourrait-on opérer la même mutation en matière de justice pénale, comme nous y invitait déjà la conférence de consensus sur la prévention de la récidive réunie en 2013 ?

Comment intégrer de nouveaux gestes professionnels, non plus fondés sur l'intuition, selon la culture ou l'expérience subjective de chacun, mais sur des connaissances objectivées, issues de recherches solides, afin de garantir avec davantage d'efficacité la paix publique ?

Comment s'appuyer sur des techniques qui ont faire leur preuve ?
Par exemple, comment utiliser les outils de l'analyse comportementale dans les enquêtes complexes ? Comment évaluer plus finement, à partir d'outils validés, le risque de récidive, avant d'opérer un choix de poursuite ou de type de peine ? Comment construire le contenu de la peine et organiser le parcours des condamnés pour favoriser la sortie de la délinquance ? Comment développer l'accompagnement des personnes victimes à partir des connaissances précises de leurs besoins ?

Et pour parvenir à tous ces objectifs, **comment transformer la formation et la recherche universitaire ?**

Ce sont ces questions majeures que ce congrès-anniversaire explorera, en parfaite cohérence avec les **valeurs humanistes de l'AFC**, en vue de développer une **« criminologie d'émancipation », empreinte de respect des droits humains, de l'Etat de droit et de la dignité des personnes**.

I. LES PROBLÉMATIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PROPOSÉES DANS L'APPEL À COMMUNICATION

1. Approche comparée à l'international de ce changement de paradigme & histoire de l'AFC autour de ce plaidoyer

Ce congrès sera d'abord l'occasion de faire connaître les évolutions observées dans les pays étrangers qui ont déjà opéré ce changement de paradigme vers une approche pénale fondée sur des données probantes.

Il permettra aussi de retracer l'investissement de l'AFC, à travers toutes les personnes qui y ont œuvré depuis 1965, pour porter ce sujet au sein des institutions et auprès de l'opinion publique.

2. L'enjeu de méthodes d'investigation ancrées sur les pratiques efficientes

Trop souvent, le champ pénal cantonne les questions des investigations policières à une simple introduction survolée sans en mesurer les enjeux comme amorce cruciale du processus judiciaire.

Or, il est désormais essentiel que les pratiques policières françaises puissent s'appuyer sur des données fiables et validées par la recherche scientifique pour plus de transparence et d'efficacité. Issu de l'Evidence-Based Practice, il s'agit d'évoquer ici les pratiques fondées sur l'« Evidence-Based Policing » déjà pratiquée par des polices anglo-saxonnes.

Sera ainsi examinée la façon dont la recherche criminologique, l'analyse de données ou les études de terrain permettraient de mieux comprendre les dynamiques criminelles, d'évaluer l'efficacité des interventions et de maximiser l'utilisation des ressources. Seront également étudiés les effets d'une telle approche pour réduire la criminalité grâce à des stratégies basées sur des connaissances solides, optimiser les politiques publiques et améliorer la confiance entre la police et la population.

3. L'enjeu de l'évaluation structurée en amont des poursuites et du choix de la peine jusqu'au parcours d'accompagnement en milieu fermé et en milieu ouvert

Il s'agira ici d'étudier la portée d'une évaluation fondée sur des recherches scientifiques en amont des poursuites et du choix de la peine, notamment à travers le modèle de traitement criminologique appelé « Risque-Besoins-Réceptivité » (RBR) et l'ensemble de ses quinze principes, incluant les pratiques fondamentales de la probation (core correctionnal practices). En parallèle, le champ de l'évaluation des besoins des victimes, au regard des données probantes en victimologie, sera aussi abordé.

Il sera également important de s'interroger sur les changements d'organisation institutionnelle qu'une telle approche EBP conduirait à mener.

Seront également abordés les enjeux d'une probation efficace tant en milieu ouvert qu' en milieu fermé, à travers les outils permettant de construire un contenu de peine améliorant les parcours de sortie de la délinquance, l'étude du projet de création d'une « peine de probation », les enjeux issus des courants de

recherche sur la « légitimité de la justice-justice procédurale » et enfin les évolutions de pratique ou les réformes à introduire pour favoriser les prises en charge les plus pertinentes en détention.

4. *La spécialisation des métiers : la création d'une filière universitaire de criminologie*

En point d'orgue de ce congrès, sera étudié l'enjeu majeur de la formation des professionnels aux connaissances scientifiques en criminologie, et ce, quelle que soit la place que ceux-ci occupent au sein de la chaine pénale (police/gendarmerie, probation, justice, aide aux victimes etc). Le congrès se conclura enfin sur l'urgente nécessité de créer une filière universitaire de criminologie, en vue de fournir un cadre éthique, scientifique et matériel solide, pour tracer la voie de ces évolutions.

II. PUBLIC VISÉ

Sont invités à communiquer à l'occasion de ce congrès tous les acteurs et actrices relevant des trois secteurs suivants :

- Les praticiens du champ pénal
- Les chercheurs dans les disciplines qui contribuent au développement de la criminologie appliquée
- Tous les professionnels concernés par les enjeux de sécurité publique et citoyens désireux de prendre part au débat : élus, journalistes, etc…

III. COMPOSITION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE (AFC)

Laurence BEGON-BORDREUIL, Magistrate, Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

Alain BLANC, Magistrat honoraire

Patrick COLIN, Maître de conférences en sociologie, Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles, Université de Strasbourg

Isabelle DREAN-RIVETTE, Magistrate, administration centrale de la justice,

Nicolas ESTANO, Psychologue clinicien, EPS Ville Evrard, Expert près la Cour d'appel de Paris

Olivier GINOLIN, Criminologue, ministère de la justice & chargé d'enseignement en criminologie du terrorisme, Institut de Sciences Pénales et de Criminologie (ISPEC), faculté de droit d'Aix-en-Provence

Martine HERZOG-EVANS, Professeure de sciences criminelles, enseignante en criminologie, Université de Reims

Astrid HIRSCHELMANN, Professeure des universités en psychologie clinique et pathologique, Université de Caen

Aurélien LANGLADE, Chef de la Division de la recherche criminologique au sein de la Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ)

Philippe POTTIER, ancien Directeur de l'ENAP

Elen VUIDARD, Officier de gendarmerie, Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

IV. INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Dates : vendredi 14 et samedi 15 novembre 2025

Lieu : Auditorium du Tribunal judiciaire de Paris – 1, parvis du Tribunal de Paris, Paris 17ème (M° Porte de Clichy)

Organisateurs : Association Française de Criminologie (AFC)

Modèle hybride : présentiel et distanciel

V. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les contributions peuvent être de nature théorique ou empirique. Toutes les soumissions feront l'objet d'une évaluation menée par le comité scientifique, qui se garde la possibilité d´orienter les propositions de communication dans un des axes du colloque.

- Réception des propositions de communication avant le : **31 août 2025**

- Notification d'acceptation ou de refus : **30 septembre 2025**

Les participants sont invités à soumettre une proposition de communication en langue française qui ne dépassera pas 500 mots, bibliographie minimale comprise (5 titres) + 5 mots clés. Elle sera rédigée en Times New Roman 12, interligne simple.

Merci d'indiquer aussi le titre de la proposition, le nom de l'auteur (ou des auteurs) et les coordonnées professionnelles.

Les présentations dureront 20 minutes (maximum).

Les propositions sont à envoyer à : Congresafc2025@gmail.com

Sous réserve de soutien éditorial, il est envisagé la publication d'actes écrits du congrès.